

## Le principe des échanges

Les échanges d'étudiants sont définis dans un accord de coopération qui a été conclu entre Avignon Université et un établissement étranger. Les programmes d'échange pour les destinations européennes sont régis par le programme **ERASMUS+**, et pour les destinations hors Europe, par **des conventions bilatérales**.

Dans le cadre d'une mobilité via un programme d'échange :

- Vous êtes exonérés des droits d'inscription dans l'université partenaire
- La période d'études effectuée dans l'université partenaire est validée et reconnues dans l'université d'origine, via la validation de crédits ECTS et apparaît sur le relevé de notes

## Les grandes étapes

### ❖ La candidature

- Prendre contact avec le professeur référent international de votre formation afin de définir votre projet
- Déposer votre candidature en respectant les dates limites indiquées par votre professeur et en fournissant les pièces demandées
- Le professeur fait sa sélection et communique les résultats au Service des Relations Internationales (SRI)

### ❖ Vous êtes sélectionné

- Le SRI communique les résultats aux étudiants
- Le SRI annonce officiellement les étudiants sélectionnés à l'université partenaire (la nomination) et en informe les étudiants
- L'université partenaire vous contacte via votre adresse [@alumni.univ-avignon.fr](mailto:@alumni.univ-avignon.fr) pour vous indiquer les démarches à suivre pour votre inscription et vous donner des informations sur les aspects pratiques (logement, etc...)
- Le SRI communique aux étudiants les informations nécessaires pour la constitution des dossiers de demande de bourse d'aide à la mobilité

### ❖ Cas particuliers pour les mobilités hors Europe

⇒ **La sélection se fait au niveau du SRI.**

Après avoir validé votre projet avec votre professeur référent, vous déposez votre dossier de candidature au SRI qui organisera une commission pour sélectionner les candidatures.

## Les documents et démarches liés à votre mobilité

### ❖ Dans le cadre du programme ERASMUS+

- Le **Learning Agreement**
- Le **Contrat de mobilité Erasmus**
- Le test initial de langue OLS+
- L'attestation d'arrivée et de départ (obligatoires pour le versement de votre bourse)
- La carte Européenne d'Assurance Maladie
- Le visa (si nécessaire)

### ❖ Dans le cadre d'une convention bilatérale

- Le Learning Agreement
- L'attestations d'arrivée et de départ
- Le visa

### ❖ Et dans tous les cas :

- Se renseigner sur la couverture médicale à l'étranger et **prendre obligatoirement une assurance maladie.**
- **Souscrire impérativement une assurance rapatriement et responsabilité civile.**

## Les bourses d'aide à la mobilité

### ❖ **Bourse Erasmus+ :**

Tout étudiant inscrit à Avignon Université partant dans le cadre du programme Erasmus peut prétendre à cette bourse. Toutes les informations sur le lien <https://univ-avignon.fr/international/etudier-a-l-etranger/bourses-de-mobilite/>

### ❖ **Bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale) du Ministère :**

**Uniquement pour les étudiants boursiers du CROUS**, son montant est de 400€ par mois. L'étudiant continue à percevoir sa bourse du CROUS pendant sa mobilité. Elle est également cumulable avec la bourse Erasmus+.

### ❖ **Bourse PRAME de la Région Sud :**

Bourse sur critères sociaux : le revenu brut global divisé par le nombre de parts doit être inférieur à 24000€). Son montant est de 1000€ pour un semestre d'études et 1500€ pour deux semestres. **Cette bourse n'est pas cumulable avec les bourses AMI et Erasmus+.**

**Attention : la bourse n'est pas un financement mais une aide et ne couvre pas la totalité des dépenses.** Il est très important de prévoir votre budget. De plus, votre bourse ne vous est jamais immédiatement à votre arrivée, il faut donc prévoir un budget pour votre installation.

## MEMENTO

### AVANT

### PENDANT

### APRES

#### *Avant la mobilité*

- Candidature mobilité internationale
- Learning agreement « before »
- Visa (si nécessaire)
- Dossier demande bourse
- Inscription à l'université étrangère
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Contrat de mobilité Erasmus+
- Test initial de langue OLS
- Inscription à l'université d'Avignon

#### DOCUMENTS SECURITE (demandés par le SRI fin août)

- Assurance assistance rapatriement
- Assurance responsabilité civile
- Attestation assurance complémentaire
- Attestation inscription Ariane  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane>

#### *Pendant la mobilité*

- Attestation d'arrivée : **jusqu'à 5 jours après votre arrivée**
- Learning agreement « during » (si nécessaire)  
**jusqu'à 5 semaines après le début des cours**

#### *Après la mobilité*

- Attestation de départ : **jusqu'à 5 jours après votre départ**
- Relevé de notes
- Rapport de mobilité Erasmus+
- Test final de langue OLS